



changement d'affectation-2ème année de reclassement (PPR)

Par tossademar18

Professeur certifié en reclassement sur un poste de secrétaire administratif pour la 2ème année du Plan de Reconversion

Professionnelle, je souhaiterais à la rentrée des vacances de février 2025 changer d'établissement d'affectation. J'ai une double RQTH. Je parcours de longs trajets qui ne sont pas compatibles avec une de mes pathologies.

Est-ce possible?

Je suis consciente des difficultés que cela va engendrer: obligée d'accepter le 1er poste qu'on me propose, bilan intermédiaire du P. P.R. (RH+Chef d'établiss+ Tutrice) qui va être désastreux étant données les circonstances...

2ème question: le Rectorat et le service des RH est "obligé" n'est-ce pas de me proposer un poste sur une nouvelle affectation annuelle à la rentrée 2025 (3ème année du P.P.R) s'il ne me trouve pas un poste définitif avec un reclassement?

Il y a-t-il un Décret à ce sujet? Pouvez-vous svp me le citer?

Je suis dans l'enseignement public.

Merci d'avance pour votre réponse